

TARIFICATION DES COMPÉTITIONS (Intervenants/Clubs) ANNÉE SPORTIVE 2024/2025

1/ MONTANT DES PARTICIPATIONS DU COMITE REGIONAL POUR LE DÉROULEMENT ET LE JUGEMENT DES COMPÉTITIONS

Il s'agit des juges, des cadres responsables du déroulement des compétitions missionnés par le CRGGE

DEPLACEMENT (dans la limite d'un aller et d'un retour)	0.35 €	par km	+ frais d'autoroute sur justificatif
	0.45€ si covoiturage		
DEPLACEMENT pour une compétition Interrégionale	au delà de 500 km A/R	Tarif SNCF 2nde classe	
Lorsqu'une action se déroule sur deux jours ou plus et que le lieu de l'action est situé à plus de 240km (A/R) du domicile de la personne convoquée, elle doit être logée à l'hôtel. En cas de refus, un seul (A/R) sera remboursé.			
RESTAURATION*	18€ maxi par personne (repas)		
HEBERGEMENT *	70€ maxi par personne (chambre)		

*Restauration : le midi avant la compétition, si trajet au-delà de 3h avant la convocation

*Hébergement : prise en charge la veille pour tout départ avant 6h du matin le jour de la compétition

2/ MONTANT DES PARTICIPATIONS DU COMITE RÉGIONAL POUR LES SÉQUENCES

1 Préalable:

2 la notion de séquence s'applique à l'ensemble des disciplines

les réunions de juges sont intégrées dans la séquence

le nombre de séquences pour chaque compétition est prédéfini en fonction de l'organigramme de la compétition.

Aucune séquence supplémentaire ne peut être accordée (sauf cas particulier qui sera soumis à l'approbation du Bureau du Comité Régional).

une journée de compétition comporte au maximum **3** séquences

LIBELLÉ	DUREE DE L'INTERVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION
SÉQUENCE 1	jusqu'à 5h	25 €
SÉQUENCE 2	jusqu'à 10h	50 €
SÉQUENCE 3	A partir de 10h00 de compétition	75 €

3/ MONTANT DES PARTICIPATIONS DU COMITE RÉGIONAL POUR LES CLUBS ORGANISATEURS DE COMPÉTITIONS

LIBELLÉ	MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CR
PAR PERSONNE CONVOQUÉE POUR UNE JOURNEE	10 €
PAR PERSONNE CONVOQUÉE POUR DEUX JOURS*	40 €
PAR PERSONNE CONVOQUÉE POUR TROIS JOURS*	70 €

* POUR LES PERSONNES CONVOQUÉES SUR DEUX/TROIS JOURS LE REPAS DU SOIR ET LA NUITÉE SONT A LA CHARGE DU COL